



Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 106 c) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Diego Simancas (Mexique)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : confirmation de la nomination de membres du Comité des placements » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. À sa 17^e séance, le 3 novembre 2006, la Cinquième Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Note du Secrétaire général sur la nomination de membres du Comité des placements (A/61/103);
 - b) Note du Secrétaire général, dans laquelle, conformément aux dispositions de l'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Secrétaire général, après avoir consulté le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a proposé à l'Assemblée générale de confirmer le renouvellement du mandat de trois personnes comme membres du Comité des placements pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2007. (A/C.5/61/6).
3. À la même séance, la Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de confirmer la nomination d'Emilio J. Cárdenas (Argentine), de Fernando Chico Pardo (Mexique), et de Khaya Ngqula (Afrique du



Sud) comme membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007 (voir par. 5 ci-dessous).

4. À la même séance, la Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de reconduire Afsaneh Beschloss (République islamique d'Iran) et Ivan Pictet (Suisse) dans leurs fonctions de membres ad hoc pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2007 (voir par. 6 ci-dessous).

II. Recommandations de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination par le Secrétaire général des personnes dont le nom suit comme membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007 :

Emilio J. Cárdenas (Argentine)

Fernando Chico Pardo (Mexique)

Khaya Ngqula (Afrique du Sud)

6. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale de reconduire dans leurs fonctions de membres ad hoc pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2007 :

Afsaneh Beschloss (République islamique d'Iran)

Ivan Pictet (Suisse)
